

CHARTRE DES VALEURS POUR DES MUNICIPALITÉS ÉQUITABLES

Voici la liste des municipalités et organismes du Bas Saint-Laurent ayant adopté la *Charte des valeurs pour des municipalités équitables*.

Dans la MRC de Kamouraska (12)

Kamouraska, St-Pascal, Ste-Hélène, St-Bruno, La Pocatière, Ste-Anne-de-la-Pocatière, St-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel, Saint-Pacôme, Saint-Denis, MRC de Kamouraska, Saint-Germain.

Dans la MRC de La Mitis (9)

Métis-sur-Mer, Price, La Rédemption, Grand-Métis et Sainte-Luce, Ste-Jeanne-D'Arc, Les Hauteurs, St-Gabriel, St-Donat

Dans La MRC du Témiscouata (9)

St-Honoré, St-Louis du Ha! Ha!, St-Eusèbe, Cabano, St-Juste-du-Lac, St-Marc-du-Lac-Long, Pohénégamook, le CLD du Témiscouata, Rivière-Bleue

Dans la MRC de Les Basques (7)

St-Éloi, Trois-Pistoles, St-Mathieu-de-Rioux, Ste-Françoise, St-Guy, St-Clément, Ste-Rita

Dans la MRC de Rimouski/Neigette (6)

St-Valérien, Rimouski, St-Narcisse-de-Rimouski, St-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Esprit-Saint

Dans la MRC de La Matapédia (5)

Val-Brillant, Causapscal, Amqui, St-Alexandre-des-Lacs, Lac-au-Saumon

Dans la MRC de Rivière-du-Loup (5)

Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, St-Antonin, L'isle-Verte, St-François-Xavier-de-Viger

Dans la MRC de Matane (3)

Matane, Les Méchins, St-Ulric

La **Conférence régionale des éluEs du Bas Saint-Laurent (CRÉ-BSL)** a également adopté la Charte.